



Certifié conforme, publié le : 16/11/2020
Le Maire, F. BLANCHON

DÉLIBÉRATION N° 2020/60 FB

Avec ou sans annexe

Commune de MARCILLY D'AZERGUES

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

(dont 02 pouvoirs)

L'an deux mille vingt,

Le neuf novembre à 19 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, en session ordinaire qui s'est déroulée, à titre exceptionnel, à la salle plurivalente du groupe scolaire de MARCILLY en application de l'arrêté 2020/46 portant transfert provisoire de la salle de réunion du conseil municipal pour assurer efficacement la lutte contre la propagation du virus covid-19 et pour respecter les modalités particulières notamment les gestes barrières.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2020

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	COCHARD Jean-Louis	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric		ROCHET Philippe
BURNIER Frédérique	DECLERCK Thierry	SCAPPATICCI Benjamin
CARRIER Nathalie	GOUBEAU Ghislaine	SICILIANO Georges
CHEVEREAU Laurent		VIGNERON Pascal*

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme de PARISOT DE BERNECOURT France, excusée, a donné pouvoir à M. ARONICA Mathieu et Mme CORDIER Stéphanie, excusée, a donné pouvoir à Mme GOUBEAU Ghislaine

ABSENTS (sans pouvoir) : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DECLERCK Thierry

SÉANCE à huis clos suivant délibération 2020/52

OBJET : CIMETIÈRE COMMUNAL - CONCESSIONS, COLUMBARIUM - TARIFS 2021

Monsieur le Maire rappelle les prix appliqués en 2020 concernant d'une part, les concessions de terrain et d'autre part, le columbarium doté de 6 casiers pouvant contenir, chacun d'eux, deux urnes.

DÉLIBÉRATION N° 2020/60 FB

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs :

- **DÉCIDE** d'augmenter les tarifs de 2020 de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2021 et définit les nouveaux montants de location suivant tableau ci-après, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

1- CONCESSION DE TERRAIN

CONCESSION - DURÉE	TARIFS 2021
15 ANS	207 € la place de 2.50 m ²
30 ANS	321 € la place de 2.50 m ²
50 ANS	603 € la place de 2.50 m ²

2- COLUMBARIUM

COLUMBARIUM - DURÉE	TARIFS 2021
15 ANS	462 € le casier (2 urnes)
30 ANS	834 € le casier (2 urnes)

- **DIT** que les règlements s'effectueront par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an
que dessus, pour copie conforme,*

Le Maire, Frédéric BLANCHON


